



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juillet 2021
Français
Original : anglais
Anglais, arabe, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2021

7-10 septembre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Oman

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour Oman est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 0 dollar à imputer sur les ressources ordinaires et de 4 368 522 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2022-2025.

* [E/ICEF/2021/23](#).



Fondements du programme

1. Oman, dont le revenu national brut par habitant était de 14 110 dollars en 2019, est devenu un pays à revenu élevé en 2007¹. La croissance économique, la stabilité politique et les politiques progressistes des cinquante dernières années ont transformé le pays, qui était sous-développé et pratiquement sans service de base en 1971, en un État moderne assurant la gratuité des soins de santé pour tous ses citoyens et de l'éducation pour tous les enfants, y compris ceux des étrangers. Oman a été le premier État membre du Conseil de coopération du Golfe à accorder le droit de vote aux femmes². Le pays a obtenu de faibles taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans³ en un délai relativement court, se classant parmi les premiers au monde s'agissant de la vitesse à laquelle la mortalité des enfants de moins de 5 ans a été réduite depuis 1990. L'enseignement primaire et secondaire y est quasiment universel⁴, et le pays a atteint l'objectif de la parité des sexes dans l'enseignement⁵.

2. Le taux de dépendance économique du pays est en baisse ; une tendance qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2030, offrant ainsi des possibilités d'accélérer la croissance économique⁶. Pour tirer pleinement parti du dividende démographique, il faudra doter les jeunes de compétences plus pointues, notamment en matière de technologies et de gestion des connaissances. En 2020, les étrangers représentaient 39 % de la population qui était de 4,5 millions d'habitants⁷. Dans les efforts qu'il déploie pour devenir plus autonome, l'État donne la priorité au renforcement de la main-d'œuvre.

3. Les contrastes du pays, qu'on ne trouve nulle part ailleurs, déterminent le contexte de la programmation. Bien qu'Oman soit un pays à revenu élevé, le pays a toujours besoin d'un appui en amont pour faire face aux défis qu'il doit encore relever, ou résoudre les problèmes de développement, notamment un appui technique pour le renforcement des capacités des institutions et de la main-d'œuvre humaine. Malgré une excellente couverture des services de santé et d'éducation, divers indicateurs montrent la nécessité de s'attaquer aux problèmes de comportement et autres difficultés concernant les enfants.

i) L'issue des grossesses doit être améliorée : la mortalité néonatale représente la majeure partie des décès de jeunes enfants⁸. Près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans surviennent pendant la période néonatale. La hausse du taux d'insuffisance pondérale à la naissance, qui est passé de 8,25 % en 2005 à 11,7 % en 2019⁹ et les taux élevés d'anémie chez les femmes enceintes (29,3 %) et les

¹ Banque mondiale, méthode de l'Atlas (dollars américains courants) pour le classement des économies.

² Al Kitbi, E., « Women's Political Participation in the GCC States », Dotation Carnegie pour la paix internationale, 2008.

³ Oman a un taux de mortalité infantile de 7,9 pour 1 000 naissances vivantes et un taux de mortalité des moins de 5 ans de 10,1 pour 1 000 naissances vivantes. Centre national des statistiques et de l'information, Rapport annuel de 2020, Mascate.

⁴ Taux nets de scolarisation en 2019 : 97,2 % dans le primaire, 98 % dans le premier cycle du secondaire et 90,1 dans le second cycle secondaire. Institut de statistique de l'UNESCO.

⁵ Indices de parité des sexes : 0,995 pour le primaire, 0,980 pour le premier cycle du secondaire et 0,997 pour le second cycle du secondaire. Ministère de l'éducation, Annuaire statistique de l'éducation 2018-2019, Mascate, 2019.

⁶ Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de l'UNICEF, 2019, MENA Generation 2030 - « Country Fact Sheet for Oman », Amman, avril 2019.

⁷ Recensement de la population, des résidences et des établissements, effectué par le Gouvernement omanais en 2020, Mascate.

⁸ Ministère de la santé, Rapport annuel sur la santé, 2019, Mascate, 2019.

⁹ Ibid.

adolescentes enceintes âgées de 15 à 19 ans (80,9 %) sont préoccupants¹⁰. Ces faits mettent en lumière la nécessité d'améliorer la qualité de l'ensemble des soins maternels et néonataux et le comportement des mères en matière de recherche de santé.

ii) Des progrès n'ont pas été réalisés en matière de nutrition de l'enfant. La prévalence du retard de croissance (11 %) et de l'émaciation (8,7 %) chez les enfants de moins de 5 ans a connu une hausse par rapport aux taux de 2009 (10 % et 6,7 %, respectivement). Un enfant sur quatre souffre d'anémie. Le taux d'allaitement naturel exclusif des enfants de moins de 6 mois est faible (23,2 %)¹¹.

iii) L'indice de développement du jeune enfant est faible (68 %) ¹². La couverture des services est également faible : le taux de scolarisation dans les programmes d'éducation de la petite enfance destinés aux enfants de 3 à 5 ans est estimé à 50,2 % (2017-2018)¹³. Quelque 79 % des garçons de 5 ans et 85,7 % des filles étaient inscrits dans un établissement préscolaire¹⁴.

iv) Les résultats d'apprentissage des écoliers sont inférieurs aux attentes ; de manière générale, les garçons sont moins performants que les filles¹⁵.

v) L'employabilité des jeunes est une question pressante. Quelque 28 000 Omanais devraient entrer sur le marché du travail chaque année¹⁶. Or, à l'heure actuelle, nombre d'entre eux ne sont pas aptes à l'emploi. La part des emplois du secteur privé occupés par des citoyens omanais n'était que de 16,1 % en 2019¹⁷.

vi) Le système de protection de l'enfance présente des lacunes parmi lesquelles on peut citer le manque de données nationales sur la violence contre les enfants, une capacité de prévention et d'intervention insuffisante, les attributions limitées du personnel des services sociaux et la faible collaboration intersectorielle. Les données régionales indiquent que les intimidations (qui sont plus fréquentes chez les garçons), l'anxiété et la dépression pourraient constituer des risques.

vii) La plupart des services dédiés aux enfants handicapés, notamment l'éducation répondant à des besoins particuliers, n'existent que dans les grandes villes. Des efforts sont déployés pour appliquer l'éducation inclusive dans les établissements d'enseignement général, tout en conservant les écoles spécialisées pour enfants handicapés. Les coûts élevés constituent un obstacle pour l'extension de ces deux projets. De nombreux handicaps peuvent être évités. Par exemple, il y a un taux élevé de mariages consanguins à Oman. Le Ministère de la santé propose des tests génétiques et des services d'examen médical pour les couples, mais ces services sont peu utilisés.

4. Les prix du pétrole se sont effondrés en 2015, ce qui a ralenti la croissance économique et obligé l'État à réduire ses dépenses. En 2020, Oman a subi un nouveau

¹⁰ Enquête nationale sur la nutrition en Oman, 2017.

¹¹ Enquête nationale sur la nutrition en Oman, 2017.

¹² Centre national des statistiques et de l'information et UNICEF, Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2014.

¹³ Archives administratives du Ministère de l'éducation.

¹⁴ Centre national des statistiques et de l'information, 2018.

¹⁵ Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) et Étude internationale sur les tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques (TIMSS), 2019. La note moyenne d'Oman était de 431, bien en dessous de la moyenne de 500 sur l'échelle TIMSS. À Oman, la note moyenne des filles était de 438 et celle des garçons était de 424.

¹⁶ Quelque 568 000 personnes devraient entrer sur le marché du travail à l'horizon 2040. Centre national des statistiques et de l'information, Scénarios de croissance démographique et besoins en matière de développement durable à l'horizon 2040, Mascate, 2016.

¹⁷ Centre national des statistiques et de l'information, Rapport annuel de 2020, Mascate. Dans le cadre du programme « Oman Vision 2040 », l'objectif est de porter ce pourcentage à 35 % à l'horizon 2030 et à 40 % à l'horizon 2040.

choc économique dû à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) qui est venue s'ajouter à la chute des prix du pétrole. Des efforts de réforme économique sont en cours pour faire face à cet agrégat de chocs. L'économie du pays est fortement dépendante du pétrole et du gaz, qui génèrent 74 % des recettes publiques, mais ne représentent que 30 % du produit intérieur brut. Le secteur non pétrolier peut donc déjà apporter des contributions additionnelles aux recettes publiques afin de réduire les répercussions que la volatilité des prix du pétrole peut avoir sur les investissements publics et la prestation des services.

5. Dans le cadre du programme « Oman Vision 2040 »¹⁸, le pays a déjà accompli des progrès considérables en matière de diversification et de réforme économique. Comme prévu dans l'initiative Tawazun, le Gouvernement omanais a défini le plan budgétaire à moyen terme 2020-2024 pour faire face au déficit budgétaire, réduire le niveau élevé de la dette et relever d'autres défis budgétaires. On y prévoit également une refonte des subventions et une amélioration du filet de protection sociale. Avec les chocs économiques qui se sont produits en 2020, il sera impératif de faire des choix économiques difficiles concernant le plan : des réductions de dépenses de 10 % ont été annoncées pour tous les ministères par rapport à leur budget de 2020, et il est prévu d'introduire une taxe sur la valeur ajoutée en 2021. Il sera crucial que le Gouvernement protège les dépenses sociales essentielles, telles que celles consacrées à la généralisation des services de développement intégré de la petite enfance, au renforcement du personnel des services sociaux et à l'intensification de l'éducation inclusive.

6. Dans le cadre de l'accélération des réformes, le Gouvernement met en place un système de protection sociale intégré, complet et qui tient compte des chocs. Il s'agira de s'appuyer sur les forces existantes pour soutenir les groupes les plus vulnérables, à mesure que les subventions et autres formes d'aide seront supprimées et que des taxes seront mises en place. Oman devra renforcer ses capacités d'élaboration d'analyses de marge de manœuvre budgétaire pour les services sociaux et de mise en place de fonds publics destinés aux enfants¹⁹, un concept introduit en 2018 avec le concours de l'UNICEF.

7. En 2020, le nouveau chef de l'État, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik, a défini les priorités du pays. Donnant la priorité à la jeunesse, le Sultan a souligné l'importance de l'éducation et de la formation, de la création d'opportunités pour les jeunes et de la poursuite des politiques définies dans le programme « Oman Vision 2040 ». Ce programme vise à édifier une société fondée sur le savoir, qui soit économiquement compétitive et qui garantisse à ses membres un bien-être durable. Cela nécessitera une main-d'œuvre qualifiée, capable de s'adapter à l'évolution des technologies. Le programme met également l'accent sur l'emploi des jeunes et l'avancement des « femmes, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées et des groupes les plus vulnérables ».

8. Oman manque de données fiables et ventilées sur plusieurs indicateurs liés aux enfants, même sur des priorités nationales comme l'éducation²⁰. Les données comportementales qui sous-tendent les questions de normes sociales, ainsi que les données sur la protection de l'enfance, les handicaps, le développement intégré de la petite enfance et la jeunesse, sont limitées. En raison du ralentissement économique,

¹⁸ Voir : Gouvernement omanais, *Oman 2040. Vision Document – Moving forward with confidence*, Mascate, 2020.

¹⁹ Lievens, T., et C. Williams, *Fiscal Space for Social Sectors in Oman: Initial implications for UNICEF planning*, *Oxford Policy Management*, Mascate, 2020.

²⁰ Les taux nets d'inscription par province ne sont pas régulièrement disponibles et le taux d'achèvement, selon la nouvelle définition des objectifs de développement durable, ne peut être communiqué.

l'utilisation des systèmes de données administratives avait été privilégiée par rapport aux enquêtes plus coûteuses. Le recensement effectué en ligne en 2020 a permis d'intégrer et d'améliorer les données administratives. Cependant, de nombreux indicateurs liés aux enfants – y compris les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable – nécessitent des données d'enquête sur les ménages.

9. Le pays est vulnérable aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques. Pour faire face à ces menaces, Oman dispose d'un dispositif national d'alerte rapide multirisque et d'un système de gestion des urgences bien conçu²¹. Toutes les questions se rapportant directement aux migrants venant des pays voisins sont prises en compte par les agences nationales.

10. Le numérique et le rôle qu'il joue dans la société constituent un pilier important des stratégies nationales visant à atteindre les objectifs du programme « Oman Vision 2040 » et à promouvoir une société numérique intelligente. Les statistiques nationales montrent que 45 % de la population âgée de plus de 18 ans utilisent un ordinateur, tandis que 95 % ont accès à Internet, 97 % ont un téléphone portable et 95 % utilisent un smartphone. Quatre-vingt-douze pour cent de la population utilise WhatsApp, tandis que Facebook est utilisé par 56 % de la population²². Les plateformes où les questions relatives aux enfants sont le plus souvent publiées sont Facebook (64 %), Instagram (47 %) et Twitter (41 %)²³.

11. Le nouveau descriptif de programme de pays (2022-2025) s'appuie sur les éléments suivants : les conclusions de l'examen à mi-parcours de 2018 du programme de pays (2017-2021) ; plusieurs analyses et études, notamment une étude sur les fonds publics destinés aux enfants menée en vue de recenser et d'élaborer des analyses de marge de manœuvre budgétaire pour les services sociaux ; une analyse approfondie du système de protection de l'enfance ; des études sur la cartographie des données administratives, la restructuration du Gouvernement, les transferts en espèces effectués tous les mois par le pays et les mesures de protection sociale qu'il a prises face à la COVID-19, les effets de la pandémie et le relèvement après celle-ci ; une analyse de la situation des enfants et des femmes ; une analyse de la situation des jeunes. Parmi les participants, on peut citer des partenaires venant du Gouvernement, d'autres entités des Nations Unies, des milieux universitaires, du secteur privé et de la société civile, notamment les jeunes.

12. Pour venir à bout des problèmes des enfants et des jeunes du pays, deux types de soutien sont nécessaires : le renforcement des capacités des institutions à faire face aux défis qu'elles doivent encore relever ou à résoudre les problèmes de développement, et un appui en amont pour le règlement des priorités nationales. Les composantes du programme national sont les suivantes : i) renforcement des politiques en faveur des enfants fondées sur des données factuelles, ii) amélioration des systèmes et des services destinés aux enfants et aux adolescents, et iii) efficacité du programme.

Priorités du programme et partenariats

13. L'objectif principal du programme de pays est d'aider le Gouvernement à donner à tous les enfants d'Oman les moyens de réaliser leurs droits et de participer équitablement à l'édification d'une société fondée sur le savoir et à la construction d'une économie compétitive. Cette démarche est en phase avec le programme « Oman

²¹ Al-Shaqsi, S.Z., *Emergency management in the Arabian Peninsula: A case study from the Sultanate of Oman*, 2015.

²² Centre national des statistiques et de l'information, Questionnaire sur la propagation et l'utilisation des technologies numériques et des moyens de communication, Mascate, mai 2020.

²³ UNICEF, *Public Perceptions Survey on UNICEF in the Middle East and North Africa*, 2019.

Vision 2040 », le dixième plan quinquennal de développement (2021-2025), le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que le Plan stratégique et le Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF.

14. S'appuyant sur les priorités recensées avec les partenaires et sur les enseignements tirés de l'expérience, la théorie de changement du programme se présente ainsi :

i) Si les analyses et les données ventilées sont utilisées efficacement dans les politiques et les programmes, de sorte qu'elles contribuent aux réformes socioéconomiques et permettent de renforcer la sensibilisation aux questions liées à l'enfance ;

ii) Si les enfants et les mères bénéficient en temps voulu des interventions sanitaires de qualité dont ils ont besoin ;

iii) Si les jeunes enfants de moins de 6 ans bénéficient tôt d'une stimulation socioémotionnelle, d'une bonne nutrition, de soins et d'une éducation préscolaire ;

iv) Si toutes les filles et tous les garçons, y compris ceux qui sont handicapés, obtiennent de meilleurs résultats d'apprentissage grâce à des stratégies multiples ;

v) Si tous les enfants et adolescents, y compris ceux qui sont handicapés, sont dotés des compétences dont ils ont besoin pour affronter la vie, intégrer le monde du travail et exercer une citoyenneté engagée ;

vi) Si le système de protection de l'enfance améliore la détection, l'orientation et la gestion des cas d'enfants à risque, y compris ceux qui sont handicapés ;

vii) Si un système de protection sociale équitable, intégré et réactif aux chocs protège les groupes vulnérables de la privation et des chocs ;

viii) Alors toutes les filles et tous les garçons d'Oman réaliseront leurs droits et seront équitablement habilités à participer à l'édification d'une société fondée sur le savoir et à la construction d'une économie compétitive.

15. Les hypothèses sont que l'engagement national envers les droits de l'enfant reste élevé et que Oman fera preuve de résilience dans son relèvement. Parmi les risques reconnus, pour lesquels des mesures d'atténuation ont été établies, on peut citer des effets prolongés de la pandémie, une dépendance excessive à long terme du pétrole et du gaz, et la persistance de certaines normes et comportements sociaux comme ceux qui ont des répercussions sur l'issue des grossesses et la nutrition des jeunes enfants.

16. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies n'a pas été formalisé. Les autres organismes des Nations Unies présents à Oman sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé. Les entités des Nations Unies coordonnent les domaines d'activités concernés, tels que les fonds publics destinés aux enfants, les programmes en faveur des adolescents, la protection sociale et les effets de la COVID-19 sur le bien-être des enfants.

17. La théorie du changement a permis de définir les stratégies transversales suivantes, qui seront complétées par une communication externe et une campagne à l'intention du public :

i) Tirer parti des partenariats : il s'agit notamment de la coopération triangulaire avec d'autres gouvernements et institutions nationales pour promouvoir les solutions innovantes et les meilleures pratiques ; des partenariats avec la société

civile, les milieux universitaires, les jeunes, le secteur privé et la presse pour la réalisation des objectifs des programmes ; des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies pour soutenir le Gouvernement sur des questions communes.

ii) Renforcement des capacités des institutions : des accords avec des institutions nationales et internationales faciliteront la formation et l'accréditation, tandis qu'une assistance technique sera fournie pour renforcer les capacités, les normes et les règlements nationaux.

iii) Analyse des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation : un appui technique sera fourni pour les analyses économiques et les analyses de marge de manœuvre budgétaire, la production de données factuelles, l'évaluation et le suivi de la situation. Les résultats éclaireront les décisions des instances décisionnelles.

iv) Communication pour le changement social et comportemental : des communications fondées sur des données factuelles, par les canaux des médias, des relations interpersonnelles, des populations locales, entre autres, contribueront à promouvoir des changements positifs dans les attitudes et les comportements des soignants, de la société et du public. En faisant fond sur les travaux antérieurs, on fera la promotion des plateformes de mobilisation de la population et d'échanges.

v) L'innovation apportera de la valeur et des solutions scientifiques, renforcera les messages visant à modifier les comportements et permettra de créer des cadres de dialogue, qui ont une importance cruciale pour l'amélioration de la qualité des programmes.

Renforcement des politiques en faveur des enfants fondées sur des données factuelles

18. La réalisation escomptée pour cette composante du programme est que l'amélioration de l'analyse des finances publiques, des données et des éléments probants serve à orienter les politiques et les programmes sociaux destinés aux enfants, aux adolescents et aux jeunes, et facilite la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux enfants. Le programme de pays renforcera les capacités du Gouvernement et des autres acteurs locaux à surveiller la situation des enfants, des adolescents et des jeunes. Le programme facilitera l'utilisation et la production de données à jour et fiables grâce à des approches et des outils conformes aux normes internationales, notamment en menant enquête en grappes à indicateurs multiples et en mettant en place un système de surveillance nutritionnelle. Après le recensement effectué en ligne en 2020, le programme apportera son appui pour la poursuite de l'amélioration des systèmes de données administratives. Une attention particulière sera accordée au renforcement des systèmes de suivi au niveau infranational en matière de santé, de nutrition et d'éducation, afin de contribuer au suivi des objectifs de développement durable. Des efforts seront déployés pour promouvoir et soutenir la collecte d'informations sur les problèmes de comportement et leurs causes.

19. Le programme renforcera également les capacités des parties prenantes et améliorera les données factuelles sur le financement public en faveur des enfants afin d'améliorer les politiques, de trouver des solutions de financement et d'améliorer la qualité de la prestation de services. Il donnera des mises à jour régulières sur les analyses de marge de manœuvre budgétaire et aidera les ministères de tutelle à élaborer des synthèses budgétaires et des directives sur la budgétisation des fonds destinés aux enfants afin d'améliorer leurs projets de budget. Les synthèses budgétaires auront des chapitres suffisamment détaillés sur la santé, l'éducation et la protection sociale pour suivre l'évolution des modalités de financement du secteur

des services sociaux. Grâce à des analyses de l'efficacité, de l'équité et de l'adéquation des services sociaux, le programme aidera les ministères de tutelle à concevoir des solutions de financement qui améliorent la prestation de services sociaux destinés aux enfants. Un soutien sera apporté en vue d'étendre et de soutenir le réseau des défenseurs des fonds publics destinés aux enfants. Les fonctionnaires seront formés à la question des fonds publics destinés aux enfants afin de renforcer les capacités opérationnelles du secteur des services sociaux. Cette composante apportera également une valeur ajoutée à tous les partenaires qui doivent relever le défi d'atteindre les objectifs du programme « Oman Vision 2040 » dans le contexte des difficultés budgétaires actuelles.

20. Les stratégies visant à surmonter les obstacles recensés consistent notamment à garantir l'excellence des données et des supports de connaissances sur le plan technique, à s'engager dans la défense des politiques dans des forums judicieusement choisis et à tirer parti des partenariats stratégiques pour transformer les analyses en politiques, programmes et résultats concrets. Une coopération triangulaire sera entreprise avec des entités internationales afin de trouver et d'appliquer des solutions novatrices et des pratiques exemplaires. Les partenariats avec la presse seront utilisés de manière stratégique pour donner plus de poids aux réalisations du programme.

21. Parmi les partenaires du programme, on peut citer le Ministère des finances et l'initiative Tawazun²⁴, le Ministère de l'économie, le centre national des statistiques et de l'information et les ministères de tutelle concernés (éducation, culture, sports et jeunesse, santé, développement social), ainsi que les entités des Nations Unies et les partenaires privés concernés.

Amélioration des systèmes et des services destinés aux enfants, aux adolescents et aux jeunes

22. La réalisation prévue pour cette composante du programme est que les enfants, les adolescents et les jeunes d'Oman, y compris ceux qui sont handicapés, bénéficient de meilleurs systèmes et services sociaux. Dans cette composante, on se concentrera sur l'amélioration de la qualité des systèmes gouvernementaux et des services publics, ainsi que sur la résolution des problèmes de comportement.

23. Le programme renforcera les capacités des institutions nationales à mettre en place un mécanisme amélioré qui fournira au niveau local des services de développement intégré de la petite enfance qui soient équitables et de qualité. Le Comité national des affaires familiales sera accompagné dans l'élaboration d'un plan national de développement intégré de la petite enfance dans lequel il est prévu, entre autres : a) d'assurer au moins une année de services d'enseignement préprimaire pour tous afin de renforcer le développement de la petite enfance et de le rendre équitable ; b) d'établir des normes nationales, notamment en matière de santé et de nutrition, relatives à la prise en charge des jeunes enfants âgés de 6 ans et moins ; c) de diagnostiquer rapidement et prendre en charge les retards de croissance et les handicaps chez les jeunes enfants. Le modèle de développement intégré de la petite enfance (enfants âgés de 6 ans et moins) sera déployé dans au moins deux provinces d'ici à 2025, ainsi qu'un plan d'action et un budget pour le déploiement du modèle dans toutes les provinces du pays. Les efforts seront axés sur la recherche de solutions de prestation de services par les secteurs public et privé, tant dans les écoles que dans

²⁴ Selon une déclaration du Gouvernement, l'État prévoit, dans son plan de réforme, des initiatives visant à jeter les bases de la viabilité financière du Sultanat, à réduire la dette publique, à accroître l'efficacité des dépenses publiques en les orientant vers les priorités nationales, à augmenter les recettes publiques provenant des secteurs non pétroliers, à renforcer ses réserves financières et à améliorer le rendement de l'investissement des ressources publiques.

les établissements de proximité. Un soutien sera apporté dans le cadre de la communication pour le changement social et comportemental, le but étant de susciter les changements de comportement absolument nécessaires à l'amélioration des soins donnés aux jeunes enfants, de l'alimentation des enfants, de la nutrition maternelle, de la santé des adolescentes et de la nutrition de celles-ci.

24. Dans le secteur de l'éducation, le programme renforcera les capacités à obtenir des résultats d'apprentissage de qualité et à garantir un accès équitable, notamment pour les enfants handicapés, et améliorera les compétences des adolescents et des jeunes, comme prévu dans le programme « Oman Vision 2040 ». Pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, on apportera un appui technique aux réformes du Ministère de l'éducation lié au cadre omanais pour les compétences futures, adopté par le Gouvernement en juillet 2020. On contribuera également à l'extension des services d'éducation inclusive, en faisant fond sur les acquis obtenus en matière de politique scolaire inclusive et de formation des enseignants à l'éducation inclusive. Le programme contribuera également à mener une étude diagnostique du système éducatif et apportera son concours à la mise en œuvre opérationnelle du cadre omanais pour les compétences futures destiné aux adolescents et aux jeunes, en particulier ceux qui sont handicapés, et assurera une formation à l'autonomie fonctionnelle et sera en phase avec le programme « Oman Vision 2040 ». En collaboration avec des partenaires privés et les institutions compétentes, une instance multipartite consacrée aux jeunes étudiera des solutions et élaborera des stratégies pour l'acquisition de compétences, l'engagement civique, l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

25. Le programme renforcera les services sociaux pour la prévention, le décèlement rapide, la gestion et le suivi des violences contre les filles et les garçons, et les mesures prises pour lutter contre ces violences. En utilisant des approches systémiques intégrées de gestion par cas, cette composante du programme contribuera à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour un système complet de protection de l'enfance portant sur les grandes orientations, la législation, les données, les capacités, les mandats, les partenariats et le financement. La composante contribuera au renforcement du personnel des services sociaux, y compris à la réaffectation de celui-ci, en mobilisant des instituts de formation et d'accréditation. Dans le cadre d'une stratégie plus large de communication pour le changement social et comportemental sur les approches de parentalité positive, le programme fera la promotion des pratiques positives de discipline imposée aux enfants, de l'égalité des genres dans la puériculture et d'un environnement sûr pour les enfants.

26. Le programme aidera le Gouvernement dans la refonte du système de protection sociale afin de garantir aux enfants et à leurs familles un meilleur accès à des services équitables et complets en la matière. Un appui technique sera apporté pour accomplir les actions suivantes : i) procéder à une cartographie complète du système actuel ; ii) élaborer une stratégie intégrée de protection sociale, qui prend en compte les droits, les critères, le ciblage et les transferts, les liens avec les services sociaux et les infrastructures de prestation ; iii) renforcer les mécanismes opérationnels pour un système de protection sociale sensible aux chocs, rapidement adaptable et extensible en temps de crise ; iv) mieux répertorier les groupes vulnérables ; v) élaborer une stratégie d'évaluation des coûts et de financement durable et prévisible pour la fourniture de services de protection sociale.

27. Le Comité national des affaires familiales et d'autres partenaires seront soutenus dans le cadre d'une coopération triangulaire avec d'autres pays, en leur faisant connaître les meilleures pratiques internationales et en leur faisant bénéficier de programmes de perfectionnement professionnel auprès d'institutions partenaires, ce qui conduira à l'accréditation de la main-d'œuvre. L'apport d'une expertise technique

permettra d'élaborer des stratégies d'évaluation des coûts et de financement relatives au développement intégré de la petite enfance et à l'éducation inclusive. Les stratégies de communication pour le changement social et comportemental, appliquées comme il le faut, favoriseront les changements requis, notamment en ce qui concerne le développement intégré de la petite enfance et la prévention des violences contre les enfants. On se servira des instances multipartites, notamment avec des partenaires privés, pour les activités de promotion et de mobilisation, surtout pour susciter des avantages pour les enfants et les jeunes.

28. Parmi les partenaires du programme, on comptera le Ministère de la culture, des sports et de la jeunesse, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé, le Ministère du développement social, le Comité national des affaires familiales, l'initiative Tawazun, le centre national des statistiques et de l'information, des entités des Nations Unies, des instituts de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, des organisations professionnelles et des partenaires privés et de la société civile.

Efficacité du programme

29. La réalisation escomptée pour cette composante est que l'efficacité du programme de pays soit renforcée par le respect des normes relatives à l'assurance de la qualité dans l'élaboration des programmes destinés aux enfants. Un soutien sera apporté aux secteurs de programme et aux partenaires afin d'améliorer l'efficacité de la communication pour le changement social et comportemental, de la communication relative aux risques et de mobilisation de la population, qui sont des stratégies transversales. Les activités seront alignées sur une stratégie intersectorielle de communication pour le changement social et comportemental dans les domaines de la santé, de la nutrition, des soins adaptés, de la protection de l'enfance, de l'apprentissage précoce et de l'inclusion des enfants handicapés. Pendant ce temps, les activités de communication relative aux risques et de mobilisation de la population s'appuieront sur les stratégies adoptées pour lutter contre la COVID-19, comme la collaboration en cours avec l'Organisation mondiale de la Santé concernant la réticence à se faire vacciner et le bien-être des enfants.

30. D'autres priorités transversales seront appliquées à l'appui des priorités nationales grâce à des partenariats renforcés et élargis avec les entités des Nations Unies et diverses institutions internationales.

31. La priorité sera donnée à l'acquisition de moyens, de ressources humaines et financières et d'outils permettant de gérer efficacement le programme de pays. Des conseils techniques et une assistance en matière d'assurance de la qualité seront fournis au Gouvernement sur la planification, la budgétisation, l'exécution, le suivi et l'établissement de rapports relatifs au programme.

32. Une stratégie clé employée pour cette composante sera d'accompagner l'équipe de gestion du programme constituée par le Gouvernement²⁵, et d'apporter un appui par le truchement de l'équipe de gestion de pays. L'équipe supervise la mise en œuvre et la performance du programme de l'UNICEF grâce à des indicateurs clefs de performance et aux rapports sur le budget régulier.

33. Étant donné que le programme est financé par le Gouvernement, la coopération de l'UNICEF avec le secteur privé se concentrera sur la mobilisation des ressources pour contribuer directement aux efforts des ministères de tutelle pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs aux enfants. L'UNICEF orientera les

²⁵ Composé de représentants de l'UNICEF, du Ministère de l'éducation, du Ministère de la santé, du Ministère du développement social et du centre national des statistiques et de l'information.

investissements du secteur privé (effectués dans le cadre de partenariats public-privé et d'activités de responsabilité sociale des entreprises) vers des priorités principales nationales concernant les enfants, telles que l'expansion des services destinés aux enfants handicapés. Les activités de mobilisation porteront principalement sur la sensibilisation le programme de défense des droits des enfants afin de contribuer à l'application des principes et des politiques relatifs aux droits de l'enfant dans les entreprises.

34. Parmi les partenaires du programme, on comptera le Ministère de la culture, des sports et de la jeunesse, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé, le Ministère de l'information, le Ministère du développement social, le centre national des statistiques et de l'information, la presse et les partenaires du secteur privé et de la société civile.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Renforcement des politiques en faveur des enfants fondées sur des données factuelles	0	1 933	1 933
Amélioration des systèmes et des services destinés aux enfants, aux adolescents et aux jeunes	0	1 283	1 283
Efficacité du programme	0	1 153	1 153
Total	0	4 369	4 369

Administration du programme et gestion des risques

35. Le présent descriptif de programme de pays présente les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

36. L'UNICEF à Oman n'effectue pas actuellement de transferts en espèces aux organisations de la société civile ou aux partenaires gouvernementaux, par conséquent la politique harmonisée concernant les transferts de fonds n'a pas été appliquée. L'UNICEF à Oman fournit un appui en matière de liaison pour les demandes d'achats du Gouvernement à la Division de l'approvisionnement de l'UNICEF, qui sont financées par des fonds que le Ministère de la santé transfèrent directement à la Division de l'approvisionnement. Si les transferts en espèces deviennent une exigence du programme de pays, l'UNICEF les rendra opérationnels en accord avec le Gouvernement et conformément à la politique relative aux politiques harmonisées concernant les transferts de fonds et aux autres mesures pertinentes de gestion des risques.

37. L'évaluation des risques de sécurité, le plan de sécurité, les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle relatives au domicile ont tous été mis à jour en octobre 2020. Ces documents sont revus et mis à jour chaque année, ou chaque fois que cela est jugé nécessaire.

38. Compte tenu du fait qu'Oman est un pays à revenu élevé, l'UNICEF continuera à compter sur le financement du Gouvernement pour soutenir le programme. Le financement sera maintenu tant que le programme démontrera qu'il peut contribuer à la réalisation des priorités nationales, l'accent étant particulièrement mis sur les points suivants : i) aider le Gouvernement à respecter ses engagements à atteindre les objectifs de développement durable relatifs aux enfants, ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; ii) garantir l'excellence sur le plan technique dans toutes les questions relatives aux enfants, en s'appuyant sur des données fiables et sur la vaste expertise mondiale de l'UNICEF ; iii) coopérer et mettre en commun des connaissances avec d'autres pays pour permettre à Oman de bénéficier du réseau institutionnel de l'UNICEF et à ces pays de profiter de l'expérience d'Oman et de ses réussites en matière de développement humain ; iv) mener des campagnes de mobilisation – y compris au moyen de projets pilotes – pour mettre en avant le programme de défense des droits des enfants et soutenir et mobiliser les ressources nécessaires ; v) mener des activités à fort impact ayant un effet de catalyseur, conformément aux priorités du gouvernement.

39. Parmi les initiatives de gestion à retenir, il y aura une volonté de garantir la rentabilité et les économies du programme, notamment en termes de dépenses opérationnelles. Par exemple, on peut citer le recours aux Volontaires des Nations Unies et d'autres déploiements de ressources humaines pour certaines fonctions. L'UNICEF continuera également à accroître son efficacité en collaborant sur les modalités de fonctionnement avec les autres entités des Nations Unies présentes à Oman.

Suivi et évaluation

40. L'UNICEF, en partenariat avec l'équipe de gestion du programme, suivra les résultats au moyen des plans de gestion annuels et des plans de travail évolutifs. Des révisions seront organisées si nécessaire en collaboration avec l'équipe, les groupes de travail techniques du Gouvernement et les partenaires privés. Les progrès réalisés pour atteindre les résultats escomptés seront suivis grâce aux indicateurs du cadre de résultats et d'allocation des ressources, qui sont établis à partir du Plan stratégique de l'UNICEF et des domaines d'activités qui permettront d'en accélérer l'exécution dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

41. Plusieurs composantes du programme de pays contribueront à renforcer les capacités d'Oman en matière de suivi et d'évaluation. En coordination avec le Gouvernement, l'UNICEF évaluera des interventions et des approches spécifiques, et appuiera des travaux de recherche supplémentaires si nécessaire. Les examens à mi-parcours et à terme du programme de pays permettront de déterminer sa pertinence, son efficacité, son efficacité et ses retombées.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre Oman et l'UNICEF, 2022-2025

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 4, 6 à 8, 12 à 13, 17, 19, 23 à 29 et 33 à 34.
Priorités nationales : Dixième plan quinquennal de développement d'Oman (2021-2025), programme « Oman Vision 2040 », objectifs de développement durable 1 à 6, 8, 10 à 13 et 17
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : Sans objet (il n'y a pas de système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies à Oman).
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF : Groupes d'objectifs 1 à 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Réalisation 1. Renforcement des politiques en faveur des enfants fondées sur des données factuelles D'ici à 2025, il y aura une amélioration de l'analyse des finances publiques, des données et des éléments probants servant à orienter les politiques et les programmes sociaux destinés aux enfants, aux adolescents et aux jeunes, et facilitent la réalisation des objectifs de développement durable.	Indicateurs de la réalisation 1 1.1 Proportion d'indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux enfants suivis grâce des enquêtes nationales ou des données administratives. Au niveau national : NR : 56 % (2020) NC : au moins 80 %, ventilés par province et par sexe (2025)	Données du centre national des statistiques et de l'information Portail de données de l'UNICEF pour les objectifs de développement durable	Produit 1.1. Amélioration de la disponibilité et de la qualité des données sur les enfants D'ici à 2025, on dispose de données permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux enfants et des objectifs de développement nationaux, grâce à des enquêtes nationales auprès des ménages et à des systèmes administratifs améliorés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la protection de l'enfance.	Ministère des finances et initiative Tawazun ; Ministère de l'économie ; centre national des statistiques et de l'information ; ministères de tutelle concernés (Ministère de la culture, Ministère des sports et de la jeunesse, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et Ministère du développement social)	0	1 933	1 933
	1.2. Développement d'un registre unique pour un système intégré de protection sociale NR : Systèmes d'information fragmentés (2020) NC : Registre social unique (2025)	Archives du Ministère du développement social					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>1.3. Part des dépenses relative à la santé, à l'éducation et à la protection sociale dans les dépenses publiques</p> <p>NR : Santé = 5,4 % ; éducation = 12,9 % ; protection sociale (% des dépenses publiques à déterminer²⁶) (2020)</p> <p>NC : Santé = 15 % ; éducation = 15 % ; protection sociale (% des dépenses publiques à déterminer) (2025)</p>	Données du Ministère des finances	<p>Produit 1.2. Amélioration des politiques et des financements en faveur des enfants</p> <p>D'ici à 2025, les politiques, les procédures et les systèmes de financement public destinés aux enfants sont renforcés, ce qui contribue à améliorer la qualité de la prestation de services dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et de la protection de l'enfance.</p>				
<p>Réalisation 2. Amélioration des systèmes et des services destinés aux enfants, aux adolescents et aux jeunes</p> <p>D'ici à 2025, tous les enfants, les adolescents et les jeunes d'Oman, y compris ceux qui sont handicapés, bénéficient de meilleurs systèmes et services sociaux.</p>	<p>Réalisation 2. Indicateurs</p> <p>2.1. Taux de participation des enfants de 5 ans à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe et par province</p> <p>NR : Garçons = 79,0 % ; Filles = 85,7 % ; Total = 82,3 % (2018)</p> <p>NC : Total = 95 % (2025)</p>	Données administratives du Ministère de l'éducation	<p>Produit 2.1. Développement intégré du jeune enfant</p> <p>D'ici à 2025, des mécanismes de développement intégré du jeune enfant dans les secteurs pertinents sont mis en place, ce qui contribue à rendre les services équitables et de qualité au niveau local.</p>	Ministère de la culture, des sports et de la jeunesse, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, Ministère du développement social, Comité national des affaires familiales, initiative Tawazun, centre national des statistiques et de l'information, instituts de recherche, établissements d'enseignement supérieur,	0	1 283	1 283
	<p>2.2. Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois avec lesquels un adulte a participé à quatre activités ou plus pour promouvoir l'apprentissage et l'état de préparation à l'école au cours des trois derniers jours.</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples					

²⁶ Les données sur les dépenses relatives à la protection sociale ne sont pas encore disponibles.

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NR : Garçons = 77,8 % ; Filles = 83,8 % ; Total = 80,7 % (2014) NC : Total = 90 %			organisations professionnelles, secteur privé, société civile			
	<p>2.3. Le cadre omanais pour les compétences futures, dans le cadre duquel il est prévu une formation à l'autonomie fonctionnelle, est approuvé par le Ministère de l'éducation pour les programmes accrédités et les prestataires de formation agréés, ainsi que pour les segments pertinents des programmes d'enseignement préparatoire (primaire), secondaire et supérieur.</p> <p>NR : Le cadre omanais pour les compétences futures n'est pas encore en vigueur (2020). NC : Le cadre omanais pour les compétences futures approuvé par le Ministère de l'éducation pour être utilisé dans les programmes et cursus concernés (2025)</p>	Documents approuvés par le Ministère de l'éducation et le Ministère de la culture, des sports et de la jeunesse	Produit 2.2. Résultats d'apprentissage et compétences D'ici à 2025, les politiques, les procédures et les systèmes relatifs à un apprentissage de qualité et à un accès équitable à l'éducation, en particulier pour les enfants handicapés, sont renforcés, avec notamment une amélioration des compétences des adolescents et des jeunes, conformément au programme « Oman Vision 2040 ».				
	<p>2.4. Le Gouvernement adopte une stratégie multisectorielle pour la jeunesse, en phase avec le programme « Oman Vision 2040 »</p> <p>NR : La stratégie pour la jeunesse n'est pas encore mise en œuvre (2020).</p>						

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NC : Adoption de la stratégie par le Gouvernement (2025)						
	2.5. Pourcentage d'enfants et d'adolescents handicapés (5 à 17 ans) qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement. NR : 57 % (2020). NC : Au moins 70 % (2025)	Recensement en ligne					
	2.6. Adoption par le Gouvernement de la stratégie et du plan d'action nationaux pour un système de protection de l'enfance NR : Pas de stratégie et de plan d'action nationaux pour un système de protection de l'enfance (2020). NC : Adoption d'une stratégie et d'un plan d'action répondant aux critères nationaux (2025)	Document approuvé par le Ministère du développement social, le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation	Produit 2.3. Protection de l'enfance D'ici à 2025, le système national de protection de l'enfance et les services sociaux sont renforcés pour la prévention, le décèlement rapide, la gestion et le suivi des violences contre les filles et les garçons, et les mesures prises pour lutter contre ces violences.				
	2.7. Pourcentage de filles et de garçons ayant subi des violences et étant entrés en contact avec les services de santé, les services sociaux, la justice ou les forces de l'ordre NR : Filles (à déterminer) ; Garçons (à déterminer) (2019)	Données du Ministère du développement social					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NC : Filles (à déterminer) ; Garçons (à déterminer) (2025)						
	2.8. Les rôles des travailleurs sociaux sont révisés, définis et adoptés en ce qui concerne la prestation de services intégrés NR : La révision des rôles n'est pas encore entamée (2020) NC : Rôles révisés, définis et adoptés par le Gouvernement (2025)	Fonctions révisées et approuvées par le Ministère du développement social, le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation					
	2.9. Proportion d'enfants couverts par les socles ou systèmes de protection sociale NR : Enfants (à déterminer) (2020) NC : Enfants (à déterminer) (2025)	Données administratives du Ministère du développement social	Produit 2.4. Protection sociale des groupes vulnérables D'ici à 2025, les systèmes nationaux sont renforcés afin d'offrir un meilleur accès aux services de protection sociale centrés sur l'enfant, équitables, intégrés et sensibles aux chocs.				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Réalisation 3. Efficacité du programme D'ici à 2025, l'efficacité du programme de pays est renforcée par le respect des normes relatives à l'assurance de la qualité dans l'élaboration des programmes destinés aux enfants.	3.1. Pourcentage des principales mesures d'efficacité dans le tableau de bord des résultats satisfaisant aux critères de classement élevé NR : 80 % (2020) NC : > 90 % (2025)	Système de gestion des performances de l'UNICEF (InSight)	Produit 3.1. Gestion efficace D'ici à 2025, le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent des capacités, des ressources humaines et financières et des outils nécessaires pour gérer efficacement le programme de pays.	Ministère de la culture, des sports et de la jeunesse, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, Ministère de l'information, Ministère du développement social, centre national des statistiques et de l'information, presse, secteur privé, société civile	0	1 153	1 153
	3.2 Les plateformes ou mécanismes de communication et de mobilisation de la population soutenus par l'UNICEF répondent aux normes de qualité définies pour toutes les priorités en matière de développement NR : Niveau 1 = 25 % (2020) NC : Niveau 4 = 100 % (2025)	Rapports de l'équipe de gestion du programme, examens annuels et semestriels, examen à mi-parcours du programme de pays					
Total des ressources					0	4 369	4 369